Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_29-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 3

Absents : 4

Votants : 39

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Stéphane L'HER, Morgane CREISMÉAS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_29-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme AKTAS**

Conseil municipal

Délibération

29 - Enfance - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 1ère tranche

Exposé des motifs

Dans le cadre du soutien aux initiatives qui contribuent à la politique municipale éducative inscrite dans le Plan de cohésion sociale (PCS) et le Projet éducatif de territoire (PEDT), notamment en faveur de l'accès des enfants et des jeunes à des loisirs éducatifs de qualité, en structure ou hors les murs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes, pour l'exercice 2026, aux associations assurant la mise en place d'accueils et d'activités pour ces jeunes publics.

Ces associations proposent des actions particulières qui permettent aux enfants briochins d'être accompagnés dans leur épanouissement, leur respect et leur individualité, dans leurs besoins spécifiques comme linguistiques.

1 – Subventions de fonctionnement

• Adapeila (Loisirs Pluriel) : subvention de 17 945 €

L'établissement Loisirs Pluriel Saint-Brieuc est porteur de valeurs telles que la laïcité, la solidarité, l'éducation populaire, la citoyenneté ou encore la démocratie et développe des activités de loisirs pour enfants en situation de handicap et valides. De par son action locale, Loisirs Pluriel s'inscrit comme un acteur incontournable en tant qu'organisateur du principal lieu d'accueil temporaire pour enfants en situation de handicap sur la Ville, sur leur temps de loisirs. Suite à un changement de statuts en 2024, l'association Adapeila devient le gestionnaire associatif de Loisirs Pluriel.

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement de cet établissement, en lui accordant pour 2026 une subvention forfaitaire de 17 945 € correspondant à la convention d'objectifs et de moyens 2025-2028.

Un acompte de 13 978 € ayant déjà été voté lors du Conseil municipal du 15 décembre 2025, un solde de subvention de 3 967 € reste donc à verser à l'association.

Le soutien à l'accueil de loisirs organisé par l'Amicale laïque Saint-Brieuc et à l'accueil de loisirs de la base nature de la Ville Oger organisé par le Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert est présenté dans la délibération relative au soutien aux associations multisectorielles, soumise à la présente séance du Conseil municipal.

2 – Subventions exceptionnelles aux projets de loisirs « hors les murs »

• Les Petits débrouillards – Terrain d'aventures : subvention de 12 000 €

L'association propose, depuis 2022, un terrain d'aventures sur la plaine Balzac pour les enfants et adolescents du quartier est de la Ville leur permettant d'avoir accès à une offre de loisirs en milieu ouvert, de qualité et complémentaire de l'offre de loisirs déjà existante sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_29-DE

Le terrain d'aventures est un espace d'apprentissage par le jeu, en accueil libre, sans inscription, offrant aux enfants un espace de liberté qu'ils peuvent aménager et transformer à leur guise en laissant libre court à leurs rêves, leurs idées, leurs envies et donc à leur créativité.

Il est proposé de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention de 12 000 € au titre de l'action éducative.

• Amicale laïque Saint-Brieuc – Ouest Summer Kids - subvention de 3 500 €

L'association propose aux enfants de 6 à 12 ans des activités gratuites et éducatives pendant l'été, grâce à l'intervention de deux animateurs chaque après-midi (14 h 00 – 17 h 00) sur l'espace public. Ils participeront également aux évènements organisés sur le quartier par les autres structures partenaires (Bonjour minuit, La Ruche, la bibliothèque municipale, les Petits débrouillards, Vert le Jardin…).

Les animations seront proposées sur un quartier différent chaque jour : cité Warron, Point du Jour, Tour d'Auvergne…

Il est proposé de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention de 3 500 € au titre de l'action éducative.

• Le Cercle Croix Saint-Lambert – Urban X games : subvention de 3 500 €

L'association propose d'organiser quatre semaines d'animation en extérieur sur l'espace public dans le quartier de la Croix Saint-Lambert et de la Ville Oger avec un public cible de 9 à 15 ans sur la période estivale. Seront proposées, du lundi au vendredi chaque après-midi, l'initiation et la pratique de sports divers (boxe, badminton, ping-pong, basket…) ainsi que la découverte et la pratique de sports urbains (skate, foot de rue, parkour…). Des sorties seront également organisées à la journée (Armoripark, Fête des remparts à Dinan, piscine de Saint-Malo, wake park…).

Il est proposé de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention de 3 500 € au titre de l'action éducative.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 29 du Conseil municipal du 5 juillet 2016 validant le projet global de modernisation du soutien municipal à la vie associative locale ;

Vu la délibération n° 20 du Conseil municipal du 15 décembre 2025 décidant l'attribution d'acomptes de subventions en faveur d'associations briochines ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

• les subventions de fonctionnement forfaitaires au bénéfice des accueils de loisirs associatifs :

- Loisirs Pluriel : 17 945 €, avec un solde à verser de 3 967 €.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_29-DE

• les subventions exceptionnelles au titre des projets de loisirs « hors les murs » :
  - Les Petits débrouillards : 12 000 € ;
  - L'Amicale laïque Saint-Brieuc : 3 500 € ;
  - Le Cercle Croix Saint-Lambert : 3 500 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 3	Total : 39	Exprimés : 39
Voix Pour : 39	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS
	